

contrer au financement par crédit mixte que d'autres pays mettent à la disposition de leurs exportateurs. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un mécanisme visant à offrir du financement concessionnel à toutes les entreprises.

Le Programme d'assistance technique à coût recouvrable est un programme fédéral visant à améliorer la performance du Canada au plan des exportations de marchandises et de services en offrant aux entreprises canadiennes et aux PVD - sur une base de recouvrement des coûts - des personnes-ressources à l'emploi du gouvernement. Le type d'assistance technique que l'on offre est généralement fonction des capacités d'approvisionnement du Canada, de manière à maximiser les chances de promotion des exportations. Une telle aide vise particulièrement les pays dont les caractéristiques géographiques ou les ressources sont semblables à celles du Canada. Les pays étrangers ou les entreprises canadiennes qui reçoivent une telle aide paient d'avance des montants fixés d'un commun accord pour défrayer les coûts de l'assistance technique.

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à développer, à accroître et à maintenir leurs exportations par des efforts de commercialisation particuliers fondés sur des arrangements de partage des coûts recouvrables. Le PDME partage les coûts d'adjudication sur des projets particuliers dans n'importe quel pays étranger; il aide les sociétés canadiennes à envoyer des représentants visiter des marchés potentiels afin d'identifier des débouchés; il aide ces sociétés à participer à des foires commerciales et à des expositions industrielles tenues à l'étranger; enfin, il encourage les fabricants canadiens à conclure des ententes de collaboration pour la promotion de ventes regroupées à l'exportation en formant des consortiums d'exportation. Les sociétés dont les efforts ont été fructueux doivent rembourser à la Couronne la contribution qu'elle leur a avancée.

Si l'objectif primordial du programme canadien d'aide aux PVD mis en oeuvre par l'ACDI est de contribuer à leur développement économique et social, les dépenses effectuées à ce titre (1,24 milliard de dollars en 1980-81) influent directement ou indirectement sur les exportations du Canada. Il convient de mentionner à cet égard les programmes bilatéraux, multilatéraux et de coopération industrielle de l'ACDI. Dans le cadre de son programme bilatéral, l'Agence a décaissé 582 millions de dollars en 1980-81; 80 % de ces débours étaient "liés" à l'achat de marchandises et de services canadiens et correspondaient à des dons ou à des prêts à des conditions de faveur. Les contributions canadiennes à des organismes internationaux tels la Banque mondiale et le